



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 28 janvier 2022

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
(à compter de la délibération n°22.02)	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN.....	
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou
- Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 22.01: Installation du nouveau comité syndical*
- *Délibération n° 22.02: Désignations du nombre de vice-présidents et élections des Vice-président (e)s*
- *Délibération n° 22.03: Désignation des membres du bureau*
- *Délibération n° 22.04: Election des représentants du SIVERT au Conseil d'administration de la SPL*
- *Délibération n° 22.05 : Approbation du compte-rendu de la séance du comité syndical du 17 décembre 2021*
- *Délibération n° 22.06 : Appel d'offre pour le Transport des refus de Tri*
- *Délibération n° 22.07: Appel d'offre pour retenir un bureau d'étude sur l'optimisation des coûts de transport et de transfert*
- *Délibération n° 22.08: Convention constitutive de Groupement de Commandes –Avenant n°2, Marché Global de Performance 1 – avenant n°5 ;*
- *Délibération n° 22.09: Vente d'actions de la SPL Anjou TriValor à Angers Loire Métropole*

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 21 janvier 2022

Compte rendu affiché le, 4/21/22

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 28 janvier 2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.01**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur Marc BLAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes POUR : 21
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Installation du nouveau comité syndical

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Suite à l'évolution des statuts du SIVERT, Monsieur DAVY, Président procède à l'installation du nouveau conseil syndical et à l'appel des nouveaux délégués désignés par les Conseils des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales en application du Code général des collectivités territoriales et des statuts du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou :

- Pour le Syndicat 3 R d'ANJOU,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
David LAGLEYZE	Cédric LESAGE
Jean-Luc DAVY	François EDIN
Michel POMMOT	Véronique RENAUDON
Christine RICHARD	Martine RICHOUX
<i>Marc BAINVEL</i>	Pierre BROSSÉLIER
Yves BERLAND	Philippe CARDOT
David GEORGET	Marie-Jeanne FRANCOIS

- Pour le S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Xavier DUPONT	Nicolas VEAUUVY
Patrick PLANTIER	Wolfgang HUENGES
Sébastien BERGER	Frédéric CLEMENT

- Pour la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Gilles GRIMAUD	Christophe GUINEHEUX
Daniel BROSSIER	Hervé GAUDIN
<i>Bruno CHAUVIN</i>	Jacques GODDE

- Pour la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Christian RUAULT	Jacqueline TARDIVEL
Yves BOUCHER	Pierre-Yves LAIRE
Sylvie BEILLARD	Sylvain LEFEBVRE
Judith GRIMA	Loïc BIDAULT
Anatole MICHEAUD	Gérard POLICE
Didier GUILLAUME	Dominique GACHET

- Pour la communauté de communes de BAUGEOIS VALLEE

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Dean BLOUIN	Éric PORCHER
<i>Adrien DENIS</i>	Jean-Marie GEORGET
Vincent OUVRARD	Yves JEULAND

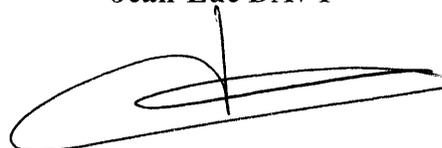
Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18 (en gras dans le tableau)

Nombre de membres excusés, ayant donné pouvoir : 3 (en italique dans le tableau)

Le conseil syndical est ainsi déclaré, installé.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.02**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Désignation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Que le code général des collectivités territoriales indique que « le nombre de vice-présidents est déterminé par le comité syndical sans que leur nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci » et que par ailleurs « Le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu. »

Jusqu'à ce jour le SIVERT comptait cinq (5) Vice-présidents pour 18 membres, le nombre de délégués étant de 22 à compter de l'installation du nouveau comité syndical, ce dernier peut désigner jusqu'à un maximum de six (6) Vice-présidents.

Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président propose que le nombre de vice-président soit fixé à : 6

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer le nombre de vice-président (e) s à 6

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes POUR :	22
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Président rappelle la situation des vice-présidents, **en précisant que Messieurs Dean BLOUIN, YVES BOUCHER, Christian RUAULT, Xavier DUPONT sont respectivement premier, deuxième, troisième et quatrième vice-président.**

Monsieur le Président procède à l'élection de la 5ème vice-présidence du S.I.V.E.R.T.

Monsieur Anatole MICHEAUD est seul candidat

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21 pour Anatole MICHEAUD

Anatole MICHEAUD est élu 5ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Monsieur le Président rappelle la situation des vice-présidents, et procède à l'élection du (des) vice-président(s)

Monsieur le Président procède à l'élection de la 6ème vice-présidence du S.I.V.E.R.T.

Seul candidat à la 6ème vice-présidence du S.I.V.E.R.T. : David LAGLEYZE

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 21 pour David LAGLEYZE

David LAGLEYZE est élu 6ème vice-Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

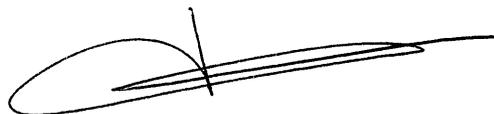
En conclusion le comité syndical décide,

Article premier : De fixer le nombre de vice-président (e) s à six ;

Article second : Après vote (résultat ci-dessus), la composition des vice-présidences est la suivante :

- **Premier vice-président : Dean BLOUIN**
- **Deuxième vice-président : Yves BOUCHER**
- **Troisième vice-président : Christian RUAULT**
- **Quatrième vice-président : Xavier DUPONT**
- **Cinquième vice-président : Anatole MICHEAUD**
- **Sixième vice-président : David LAGLEYZE**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.03**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Election des membres du Bureau

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres du bureau du SIVERT, au regard du code général des collectivités et des statuts du SIVERT. Le Président propose que le bureau soit composé du Président, des vice-présidents et d'au moins un représentant de chacune des cinq collectivités constitutives du SIVERT. Après appel à candidature le Président propose la composition ci-après.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'adopter la composition du Bureau suivante :

Jean-Luc DAVY, Président
Dean BLOUIN, Vice-Président
Yves BOUCHER, Vice-Président
Christian RUAULT, Vice-Président
Xavier DUPONT, Vice-Président
Anatole MICHEAUD, Vice-Président
David LAGLEYZE, Vice-Président
Marc BAINVEL
Daniel BROSSIER
David GEORGET

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.04**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Election des représentants du SIVERT au Conseil d'Administration de la SPL

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°21.40 portant répartition de l'actionnariat de la SPL

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

A la suite de l'intégration d'Anjou Bleu Communauté, du Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et du SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, au SIVERT soit directement, soit via l'intégration à 3R d'Anjou, la SPL Anjou TriValor ne connaît plus que deux actionnaires : Angers Loire Métropole et le SIVERT.

De ce fait le SIVERT a donc six représentants au sein de la SPL : trois désignés initialement au titre du SIVERT à savoir Messieurs DAVY, BLOUIN et DUPONT, auxquels il faut ajouter les représentants des trois structures citées précédemment Monsieur BROSSIER pour Anjou Bleu Communauté, Monsieur GEORGET pour le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et Monsieur BERLAND pour le SYCTOM du Loire Béconnais.

Le conseil d'administration de la SPL a suggéré en date du 17 décembre 2021, que ce dernier serait représenté dorénavant par onze (11) administrateurs : cinq (5) au nom d'Angers Loire Métropole, et six (6) au nom du SIVERT. Toutefois, seule l'assemblée générale extraordinaire a compétence pour décider des modifications de représentations au sein du Conseil d'administration. La prochaine devrait avoir lieu fin février – début mars.

Aussi, afin de s'assurer que l'ensemble des collectivités constitutives du SIVERT puissent être représentées au sein de la SPL, en particulier que Saumur Val de Loire ait un représentant, le Président du SIVERT a sollicité le Président et le Directeur général de la SPL, ainsi que certains représentants d'Angers Loire Métropole pour que la nouvelle représentation au sein du conseil d'administration évolue vers sept (7) administrateurs pour le SIVERT et six (6) pour ALM. Un accord de principe a été trouvé, afin que cette proposition soit entérinée lors de la future assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 12 des statuts de la SPL, le SIVERT doit donc procéder à l'élection de ses administrateurs qui le représenteront au sein du conseil d'administration de la SPL.

Le Président propose que la désignation des représentants au conseil d'administration soit effectuée au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu. Il est donc nécessaire de désigner sept (7) administrateurs qui représenteront le SIVERT au sein de la SPL, lorsque l'assemblée générale extraordinaire se sera réunie pour entériner les modifications statutaires. Lors de la phase transitoire, le SIVERT sera représenté par les six (6) administrateurs actuellement en fonction.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : De désigner les six (6) représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL Anjou TriValor, jusqu'à la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Anjou TriValor qui donnera au SIVERT un septième représentant au sein du conseil d'administration, au scrutin public

Article deuxième : De désigner les sept (7) représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL, à compter de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Anjou TriValor qui rendra exécutive la nouvelle représentation des administrateurs, au scrutin public.

Article troisième : De recueillir les candidatures à la fonction de membres du conseil d'administration et de désigner comme représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL les personnes suivantes :

1er représentant : M Jean-Luc DAVY	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
2ème représentant : M Dean BLOUIN	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
3ème représentant : M Xavier DUPONT	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
4ème représentant : M Daniel BROSSIER	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
5ème représentant : M Yves BERLAND	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
6ème représentant : M David GEORGET	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix
7ème représentant : M Christian RUAULT	1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.05**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du compte-rendu de la séance du comité syndical du 17 décembre 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 17 décembre 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

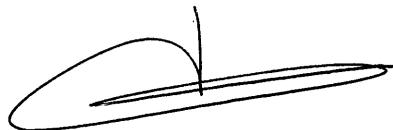
Comme les textes l'impose, notre nouvelle assemblée doit délibérer sur le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou. Je vous demande donc de bien vouloir formuler vos remarques concernant l'approbation du compte - rendu de la séance du 17 décembre 2021.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte rendu de la séance du 17 décembre 2021

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.06**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	22
Votes POUR :	22
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Appel d'offre pour le Transport des refus de Tri

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La présente délibération a pour objectif de lancer une consultation pour le transport des refus de tri des déchets secs des collectivités du SIVERT depuis le centre de tri Biopole vers l'UVE de Lasse après la Mise en Service Industrielle « MSI », soit en avril-mai 2022, si les garanties contractuelles sont obtenues.

Le tonnage annuel des refus de tri en fonctionnement stabilisé, est estimé à environ 2 800 T pour le SIVERT par an.

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement d'une consultation pour le transport des refus de tri des collectivités du SIVERT depuis le centre de tri vers l'U.V.E. de Lasse, pour une durée de trois ans minimum.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société portant l'offre la mieux disante. Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022, et suivants.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.07**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

***Appel d'offre pour retenir un bureau d'étude
sur l'optimisation des coûts de transport et de transfert***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La modification des statuts du SIVERT entraîne une augmentation significative de son territoire, de ses habitants et des tonnages des déchets traités sur l'UVE SALAMANDRE au titre du SIVERT. Or l'un des principes acté par le comité syndical depuis des années, a été d'assurer une péréquation des coûts de transport et de transfert, tout en assurant la maîtrise des coûts. Cette nouvelle configuration oblige, comme il était décidé lors du séminaire interne en septembre 2021, à travailler sur les pistes d'optimisation des coûts de transport et de transfert en 2022 pour proposer de nouvelles modalités de péréquation pour 2023.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

- Article premier : La création d'un comité technique interne au SIVERT, chargé d'élaborer des propositions sur les futures modalités de péréquation des coûts de transfert et de transport, d'ici fin 2022 ;

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement d'une consultation pour choisir un bureau d'études dont la mission sera de formuler des propositions pour optimiser les coûts de transport et de transfert des collectivités constitutives du SIVERT et de signer le marché avec la société portant l'offre la mieux disante. Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou


*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.08**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

**Convention constitutive de Groupement de Commandes –Avenant n°2,
Marché Global de Performance 1 – avenant n°5 ;**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

VU la délibération n°17.41 du 19 décembre 2017 ;

VU la délibération n°21.27 su 1^{er} octobre du 2021 approuvant la modification des statuts du SIVERT ;

Vu la délibération n° 17.30 portant création de la convention constitutive du groupement de commandes et l'avenant n°1 en date du 2 mai 2020

VU la délibération n°17.41 du 19 décembre 2017 portant création du Marché Global de Performance 1 (MGP1) pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri conclu entre le Groupement de commande, dont le SIVERT est le coordonnateur, et la SPL ;

VU l'Avenant n°1 en date du 17 décembre 2018, l'Avenant n°2 du 28 novembre 2019, l'Avenant n°3 du 24 février 2020, l'Avenant n°4 du 19 octobre 2021 du MGP1 ;

VU les statuts ;

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

1. Préalablement à la création de la SPL-centre de tri Biopole-, une convention constitutive de Groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la SPL le 6 novembre 2017. Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1, du 2 mai 2020.

Un Marché Global de Performance 1 (MGP1) pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri conclu entre le Groupement de commande, dont le SIVERT est le coordonnateur, et la SPL, a été approuvé par délibération n°17.41 du 19 décembre 2017.

Ce marché a fait l'objet de quatre avenants :

- Avenant n°1 en date du 17 décembre 2018,
- Avenant n°2 du 28 novembre 2019
- Avenant n°3 du 24 février 2020
- Avenant n°4 du 19 octobre 2021

2. Une importante réorganisation territoriale a eu lieu au 1^{er} janvier 2022 s'agissant des membres de la SPL et du Groupement de commandes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, seuls le SIVERT et ALM sont membres de la SPL et du Groupement de commandes.

3. La disparition du SISTO, du Sycotom Loire béconnais et d'Anjou Bleu Communauté du Groupement de commandes n'est que la conséquence d'un transfert de compétence au profit du SIVERT (soit par une adhésion directe, soit via le syndicat 3R d'Anjou, anciennement SICTOM Loir et Sarthe, déjà membre du SIVERT) et est donc sans conséquence sur l'engagement financier des membres initiaux du Groupement, prévu à l'article 4.1 de la Convention de groupement.

4. Il est toutefois nécessaire de prendre acte de cette réorganisation, qui impacte la composition du Groupement de commandes et de la SPL.

Il est ainsi proposé au Comité syndical d'approuver d'une part, l'avenant n°2 à la Convention constitutive de Groupement de commandes et d'autre part, l'avenant n° 5 au MGP1, les modifications prévues par ces avenants étant les suivantes :

1) de modifier l'article 1 de la Convention de groupement comme suit :

« ARTICLE 1. COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES »

Le Groupement de commandes est composé des Membres suivants :

- *le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou (ci-après « SIVERT »), représenté par son Président, dûment habilité par délibération du 05 octobre 2017 ;*
- *la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ci-après : « ALM »), représentée par son Président, dûment habilité par délibération du 09 octobre 2017.*

Ils sont désignés ci-après par « les Membres du Groupement » ou « les Membres ».

2) De supprimer l'article 4.6 de la convention de Groupement de commandes, relatif à la péréquation des coûts de transport entre les Membres, qui n'a plus lieu d'être ;

3) De modifier la page n°2 du MGP1 comme suit :

« *Contrat conclu entre :*

Le Groupement de commandes composé des Membres suivants :

- *le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou (ci-après « SIVERT »)*
- *la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ci-après : « ALM »),*

*ci-après désigné « Le Groupement »
de première part,*

Le Groupement est représenté aux présentes par le SIVERT, agissant en qualité de coordonnateur du Groupement, par son vice-Président, dûment habilité par délibération du Comité syndical du 19 décembre 2017.

ET

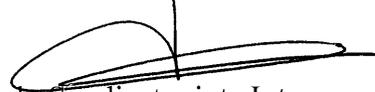
La Société publique locale « Centre de Tri Biopole » ayant son siège 2 boulevard de la Bouvinerie – 49124 Saint Barthélémy d'Anjou, représentée par son Président.

*ci-après désigné « La SPL »
de seconde part. »*

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article premier : D'approuver l'avenant n°2 à la Convention constitutive de Groupement de commandes visant à acter la modification de sa composition (annexe 1) ;**
- **Article Deuxième : D'approuver l'avenant n° 5 au Marché global de performances 1 visant à acter la modification de la composition du Groupement de commandes (annexe 2) ;**
- **Article Troisième : D'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux avenants et toute pièce y afférent.**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 28 janvier 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.09**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 janvier, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 15h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 21 janvier 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Gilles GRIMAUD.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

-Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois- Vallée,
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	
Donnant pouvoir à Monsieur BROSSIER	

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est ainsi que Monsieur GUEVEL, Payeur Départemental de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Vente d'actions de la SPL Anjou TriValor à Angers Loire Métropole

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°21.40 du 17 décembre 2021 ;

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

A la suite de la réorganisation territoriale, en l'occurrence de l'intégration d'Anjou Bleu Communauté, du Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et du SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, au SIVERT soit directement, soit via l'intégration à 3R d'Anjou, la SPL Anjou TriValor ne connaît plus que deux actionnaires : Angers Loire Métropole et le SIVERT. Le 17 décembre 2021 par la délibération n°21.40 le comité syndical a décidé d'accepter l'offre d'achat des actions de ces collectivités, soit dix (10) actions par structure pour un total de trente (30).

La représentation de l'actionnariat de la SPL est donc la suivante : soixante (60) pour le SIVERT et trente (30) pour ALM.

En accord avec les représentants d'ALM, un rééquilibrage de la détention des actions est souhaité. Ainsi, il est proposé la cession de 14 actions appartenant à notre syndicat au profit de la communauté urbaine Angers Loire Métropole moyennant le prix de ONZE MILLE DEUX CENT EUROS HT (11.200 HT).

La répartition des titres évoluerait donc à terme, de la manière suivante : quarante-six (46) actions pour le SIVERT et quarante-quatre (44) actions pour ALM

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article premier : D'autoriser Monsieur le Président à céder 14 actions appartenant au SIVERT de l'Est Anjou dans le capital de la SPL Anjou TriValor au profit d'ALM moyennant le prix de 11.200 €,**
- **Article second : De donner mandat à Monsieur le Président pour entreprendre les démarches nécessaires à la cession d'actions, notamment la signature de tout acte y relatif.**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
De Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou